

CGV-100125

UNIVERSITÉ DE MONCTON

206^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 25 janvier 2010

de 13 h 30 à 14 h 40

Par conférence téléphonique

MEMBRES

Georges Arsenault	Atlantique (IPE)	Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Pauline Roy	Nord-Est
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Mario Thériault	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)
Léandre Cormier	Sud-Est		
Annie C. Daneault	Nord-Ouest		
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)		
Conrad Ferguson	Extérieur des régions		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Yves Gagnon	Nord-Est		
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)		
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)		
Pascale LePage	Étudiante (Shippagan)		
Vaughne Madden	Atlantique (NE)		
Yves Martin	Professeur (Edmundston)		

Invités et invitées

Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Pauline Banville-Pérusse, Neil Boucher, Christian Campagna, Louis Léger, Marc Léger, Gaston Poitras et André G. Richard

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
5.	ÉGALITÉ SANTÉ EN FRANÇAIS	3
6.	POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES - VICE-RECTRICE, VICE-RECTEUR AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES	5
7.	CLÔTURE	5
	DOCUMENTS	6
	DOCUMENT A : Politique de sélection des cadres - vice-rectrice, vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales	A(1-4)
	DOCUMENT B : Nouvel article 82.1 des Statuts et règlements	B(1-3)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

13 h 30 : Le président, Jeannot Castonguay, souhaite la bienvenue aux membres. Il s'agit de la 206^e séance du Conseil des gouverneurs.

La secrétaire d'assemblée procède à l'appel des noms.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CGV-100125

Mario Thériault, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que proposé. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. ÉGALITÉ SANTÉ EN FRANÇAIS

Le recteur et vice-chancelier rappelle que la réforme annoncée en 2008 par le gouvernement provincial ne fait pas l'unanimité à un point tel qu'une poursuite a été entamée par le Groupe Égalité santé en français. Il rappelle que le Groupe a demandé à l'Université de Moncton de lui donner son appui dans cette poursuite. Par ailleurs, il explique que le gouvernement, suite à la réception d'une lettre ouverte signée par des chefs de file du Nouveau-Brunswick en décembre 2009, a mis sur pied une commission *ad hoc* présidée par monsieur Gino LeBlanc. Le mandat de monsieur LeBlanc est de faire des consultations auprès des diverses intervenantes et des divers intervenants pour capter le pouls et faire rapport au gouvernement.

Le recteur et vice-chancelier présente la position élaborée par le Comité exécutif. À l'amiable, le Conseil propose des modifications mineures, notamment de remplacer le mot « avec » dans la deuxième proposition par les mots « et le doter d'un » et de remplacer le mot « les » par le mot « des » dans la troisième proposition.

Mise en contexte

L'Université de Moncton souhaite exprimer sa position face au dossier d'Égalité santé en français et la restructuration des services de santé en français qui fut mise en oeuvre par la Province du Nouveau-Brunswick en 2008. Cette prise de position tient compte du fait que l'Université constitue une des plus importantes institutions homogènes de langue française au Nouveau-Brunswick et qu'elle aspire à jouer un rôle de plus en plus important dans la formation des professionnelles et des professionnels en santé.

Les principes sur lesquels s'appuie l'Université sont incorporés au projet de résolution ci-dessous.

ATTENDU QUE la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* et la *Charte canadienne des droits et libertés* garantissent le droit à des institutions d'enseignement supérieur distinctes;

5. ÉGALITÉ SANTÉ EN FRANÇAIS (suite)

ATTENDU QUE la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* garantit à la communauté francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick le droit à des institutions homogènes dans le domaine social afin d'assurer son développement et son épanouissement;

ATTENDU QUE l'Université de Moncton est reconnue comme étant une institution d'enseignement postsecondaire francophone qui a comme mission de desservir la population francophone et acadienne de la province;

ATTENDU QUE l'Université de Moncton joue un rôle de leadership et de rassembleur au sein de la communauté francophone et acadienne de la province;

ATTENDU QUE dans le plan de développement du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton, adopté par le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, l'axe de la santé est identifié comme étant un axe de développement prioritaire;

ATTENDU QUE l'Université de Moncton est très active dans les diverses formations des professionnelles et des professionnels de la santé et qu'elle souhaite, dans les années à venir, étendre son rôle et ses interventions dans ces formations;

ATTENDU QUE les établissements de santé jouent un rôle essentiel dans la formation des professionnelles et des professionnels de la santé;

ATTENDU QUE les établissements de santé doivent tenir compte de la réalité linguistique francophone de la province afin que les étudiantes et les étudiants de l'Université de Moncton puissent parfaire leurs formations dans un milieu francophone homogène;

ATTENDU QUE l'Hôpital George-L.-Dumont doit recevoir la désignation de Centre hospitalier universitaire (CHU) avec une vocation provinciale unique et que cette institution doit refléter la réalité linguistique de la communauté francophone et acadienne;

ATTENDU QUE la formation des professionnelles et des professionnels de la santé est dispensée dans les trois campus de l'Université de Moncton;

ATTENDU QUE la désignation de l'Hôpital George-L.-Dumont à titre de Centre hospitalier universitaire (CHU) devra prévoir son association à court terme et à moyen terme aux hôpitaux d'Edmundston, de Bathurst et de Campbellton et les autres établissements de santé comme collaborateurs pour la formation médicale et la prestation de services tertiaires qui devront être développés pour permettre la réalisation de la vocation de formation médicale du CHU;

ATTENDU QUE cette désignation exigera un partenariat pour la formation et la recherche entre l'Université de Moncton et le CHU;

R : 02-CGV-100125

Hermel Landry, appuyé par Léandre Cormier, propose :

« Que l'Université de Moncton invite le gouvernement du Nouveau-Brunswick à reconnaître explicitement le droit de la communauté francophone et acadienne à des institutions homogènes en matière de santé comme moyen indispensable pour assurer l'accès à la formation et aux services à la communauté francophone et acadienne en matière de santé.

Que l'Université de Moncton invite le gouvernement provincial à désigner l'Hôpital George-L.-Dumont comme Centre Hospitalier universitaire (CHU) de langue française et de le doter d'un modèle de gouvernance adapté en vue de sa vocation provinciale et de formation médicale, modèle dans lequel l'Université de Moncton serait un partenaire institutionnel principal.

5. ÉGALITÉ SANTÉ EN FRANÇAIS (suite)

R : 02-CGV-100125 (suite)

Que l'Université de Moncton invite le gouvernement du Nouveau-Brunswick à s'engager à développer des services tertiaires au CHU et dans d'autres établissements de santé de langue française en collaboration avec celui-ci comme mesure indispensable pour donner un accès égal à des services d'égale qualité, mais aussi comme mesure indispensable au développement de la formation médicale en français dans la province du Nouveau-Brunswick. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

Le Conseil des gouverneurs est d'avis que la position de l'Université de Moncton doit être présentée à monsieur Gino LeBlanc lors des consultations prévues au mois de février. La position sera rendue publique au même moment. De plus, dans un communiqué de presse, il sera précisé que l'Université de Moncton suit de près le déroulement des procédures liées à la poursuite entamée par le Groupe Égalité santé en français et que le Conseil des gouverneurs décidera, au moment opportun, si l'Université de Moncton doit demander le statut d'intervenante devant la cour afin de protéger l'autonomie des établissements d'enseignement postsecondaire.

6. POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES - VICE-RECTRICE, VICE-RECTEUR AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES

Voir le Document A, p. 1-4 et le Document B, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier présente le nouvel article portant sur la procédure de sélection pour le nouveau poste de vice-rectrice ou vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales. Ce nouvel article sera inséré dans la *Politique de sélection des cadres*. La présentation de l'article se rapproche le plus possible des autres profils retrouvés dans la *Politique*. Le recteur et vice-chancelier rappelle qu'une consultation a été menée auprès des syndicats représentant les professeures et les professeurs, les associations générales d'étudiantes et d'étudiants et les membres du Sénat académique entre le 8 et 21 janvier dernier. Aucun changement n'a été apporté à la *Politique* suivant la consultation.

La secrétaire générale présente les modifications mineures apportées au nouvel article 82.1 des Statuts et règlements, notamment la numérotation de l'article, une correction d'orthographe au mot « maintient » et le remplacement du mot « travaille » par le mot « veille ». Aucun autre changement n'a été apporté à l'article.

R : 03-CGV-100125

Georges Arsenault, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'ajout d'un article à la Politique de sélection des cadres portant sur la procédure de sélection pour le poste de vice-rectrice ou vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales et qu'il accepte les modifications mineures à l'article 82.1 des Statuts et règlements. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 40.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale